

Soutien économique aux habitants des camps pour demandeurs d'asile

Informasjonsskriv til beboere i asylmottak om stønad – fransk versjon

Contenu

Soutien économique aux habitants des camps pour demandeurs d'asile	3
Vous avez droit à de l'argent.....	3
Vous pouvez avoir droit à une aide supplémentaire	3
La dépense sera payée par le camp sans que vous ayez à en faire d'abord la demande	3
Vous devez demander la couverture des dépenses suivantes	4
Participation forfaitaire minimale aux frais de santé.....	5
Vous pouvez demander une avance.....	5
Règles	5

Soutien économique aux habitants des camps pour demandeurs d'asile

Les habitants des camps pour demandeurs d'asile peuvent recevoir de l'argent de la Direction des étrangers (Utlendingsdirektoratet/UDI).

Voici des informations sur les frais devant être couverts par UDI. Les personnes travaillant au camp peuvent vous donner plus d'informations et vous aider si vous avez des questions.

Vous avez droit à de l'argent

Vous recevez de l'argent deux fois par mois (soutien de base). Cet argent est versé en liquide ou sur une carte. Cette somme doit servir à couvrir les besoins les plus élémentaires, par exemple la nourriture, les vêtements, le médecin, les transports, le téléphone, etc.

La somme qui vous est versée en soutien de base est variable selon:

- le type de camp pour demandeurs d'asile où vous habitez:
 - Si vous habitez dans un camp de transit ou dans un hébergement d'urgence, vous recevrez moins d'argent que les personnes qui habitent dans un camp classique pour demandeurs d'asile
 - Si vous habitez dans un camp qui dispose d'une cantine, vous recevrez moins d'argent que les personnes vivant dans un camp sans ce service.
 - Au Centre national d'accueil (Nasjonalt ankomstsenter), vous ne recevez pas d'argent mais recevrez à manger, des articles de toilette, de la literie et des vêtements selon vos besoins.
- votre situation de famille, seul.e ou accompagné.e de votre famille et selon l'âge de vos enfants
- le résultat de votre demande d'asile
 - Si votre demande d'asile a été rejetée ou si votre demande de protection ne doit pas être traitée en Norvège et si vous devez quitter le pays, vous recevrez moins d'argent.
- vos propres ressources en argent ou en objets de valeur. Si vous avez de la fortune ou un revenu, vous devez le signaler au personnel du camp .

Vous pouvez avoir droit à une aide supplémentaire

La soutien de base doit couvrir vos frais les plus fondamentaux, mais vous pouvez aussi avoir droit à la couverture d'autres frais. C'est ce qu'on appelle une aide supplémentaire.

Vous pouvez recevoir une aide supplémentaire de deux façons:

1. La dépense peut être payée par le camp pour demandeurs d'asile sans que vous ayez besoin d'en faire d'abord la demande. Adressez-vous au personnel du camp pour leur signaler que vous avez besoin de couvrir une dépense nécessaire.
2. Vous pouvez demander à UDI de couvrir cette dépense. Le camp où vous habitez vous aidera à envoyer la demande à UDI. Vous devrez attendre la réponse pour savoir si cette dépense vous sera couverte.

La dépense sera payée par le camp sans que vous ayez à en faire d'abord la demande

Toutes les personnes habitant au camp recevront sans avoir à les payer

- les services d'un psychologue, d'un psychiatre et d'un masseur s'ils font partie d'un traitement médical psychique. Les médicaments et les frais de transport nécessaires pour ce traitement seront aussi couverts.
- les équipements destinés aux enfants qui commencent au jardin d'enfants ou à l'école, jusqu'à une certaine somme
- les dépenses entraînées par un accouchement, jusqu'à une certaine somme

Si vous habitez au Centre d'accueil, dans un camp de transit ou dans un logement d'urgence, seront couverts

- les dépenses nécessaires de santé, par exemple les médicaments sur ordonnance, les consultations chez le médecin ou à l'hôpital
- les soins dentaires urgents
- les transport liés aux soins de santé nécessaires
- des lunettes standard

Si vous habitez dans un camp d'intégration (*integreringsmottak*), seront couverts

- les frais pour une carte d'abonnement aux transports en commun pour pouvoir participer aux activités facilitant l'intégration

Vous devez demander la couverture des dépenses suivantes

Si vous habitez un camp ordinaire pour demandeurs d'asile, vous devrez demander que soient couverts des frais supplémentaires dus à

- des services de santé
- des médicaments sur ordonnance
- des soins dentaires

Toute personne habitant dans un camp pour demandeurs d'asile peut demander à recevoir gratuitement

- un test de leur vision et des lunettes d'un opticien, ou d'autres équipements nécessaires pour fonctionner dans la vie quotidienne
- les soins dentaires nécessaires
- les transports nécessaires
- les vêtements et équipements supplémentaires en cas de besoins supérieurs à la normale
- le remplacement de biens perdus en cas d'incendie ou d'autres incidents survenus au camp pour demandeurs d'asile
- les équipements nécessaires pour la formation du niveau lycée, université ou haute école
- les frais pour se procurer des papiers d'identité si vous avez un permis de séjour limité parce votre identité est mise en doute
- les enterrements

Participation forfaitaire minimale aux frais de santé

Lorsque vous habitez dans un camp ordinaire, vous devez payer vous-même une certaine somme par an avant de recevoir gratuitement l'aide médicale et dentaire, ou des équipements nécessaires comme les lunettes. Cette somme est appelée la participation forfaitaire minimale.

Si votre demande a été rejetée ou si votre demande de protection ne doit pas être traitée par la Norvège, vous ne pourrez plus bénéficier du régime de participation minimale.

Vous pouvez demander une avance

Si vous avez demandé une prestation supplémentaire et avez besoin d'aide pour payer des frais avant d'avoir atteint le plafond de la participation minimale, vous pouvez demander une avance sur votre soutien de base. Vous recevrez alors moins d'argent lors des versements suivants, pour rembourser cette avance.

Vous pouvez aussi demander une avance si vous avez besoin d'aide pour acheter quelque chose ou payer d'autres dépenses importantes que celles qui sont citées plus haut dans ce document.

Règles

Vos droits de recevoir de l'argent ou une aide lorsque vous habitez dans un camp pour demandeurs d'asile, et les obligations qui les accompagnent, sont fixés par une réglementation sur les aides aux résidents des camps pour demandeurs d'asile. Vous trouverez ce règlement à l'adresse www.udiregelverk.no. Vous y trouverez aussi UDI 2024-002-V1, qui présente les taux applicables au soutien de base.